

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE

HORAIRE :

- En tout temps, les plages horaires doivent être respectées.
- L'entretien de la patinoire est effectué périodiquement selon l'état de la glace, les conditions climatiques et l'horaire préétabli.

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- Respecter en tout temps les consignes du responsable de la patinoire.
- Quitter la patinoire immédiatement au signal du responsable.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE :

- Porter des bottes ou des souliers sur la patinoire.
- Patiner avec quelqu'un sur le dos, sur les épaules ou dans les bras.
- Utiliser des objets sur la patinoire (poussette, traîneau, accessoires de jeu, balle, ballon, etc.).



RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU PATINAGE LIBRE

- Les appuis pour patiner sont permis (support d'apprentissage, chaise, bâton, etc.)

IL EST OBLIGATOIRE :

- De patiner dans le même sens que les autres patineurs.

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ :

- Que tous les patineurs portent un casque.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT :

- De pratiquer le patinage de vitesse, le hockey, la ringuette, le ballon-balai et le curling.
- D'utiliser des accessoires de hockey ou de tout autre sport de glace (rondelle, anneau de ringuette, etc.).



RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU HOCKEY LIBRE

IL EST OBLIGATOIRE :

- D'avoir une attitude positive (aucune violence verbale ou physique).

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ :

- De porter un casque avec protecteur facial complet, un protège-cou et des gants de hockey.
- Que cette période de hockey soit une activité participative et non compétitive.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT :

- D'avoir des comportement violents (mise en échec, coup de bâton, tir frappé, etc.).

RAPPEL ET MISE EN GARDE

Les responsables de la patinoire ont toute autorité dans le chalet ainsi que sur la patinoire. Ils se réservent le droit :

- De sanctionner et d'expulser toute personne qui enfreint une ou plusieurs des présentes consignes, nuit au bon fonctionnement de la programmation ou affecte la sécurité des autres usagers.
- Au besoin, des consignes additionnelles pourront être appliquées dans toute situation d'atteinte à la sécurité, à l'hygiène ou au civisme.
- Horaire sujet à changement sans préavis

La Ville de Saint-Charles-Borromée n'est pas responsable des objets perdus ou volés, ou des articles laissés sur le site.

VIVRESCB.COM

